

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/CC - 2022

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-010

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ANIMATION ARTISTIQUE

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de d'animation artistique La Grande Lessive à destination des écoles de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser les engagements de la commune et de l'artiste

DÉCIDE

La signature d'une convention d'animation artistique avec Audrey Perzo artiste plasticienne.

Cette convention est souscrite pour une durée 4 jours, les 17/18/22 et 23 mars 2022.

Les conditions financières sont définies comme suit : **1500** € net de taxe (non assujettie à la TVA), sur présentation de facture.

La commune déclarera l'auteur auprès de l'URSSAF et versera une participation de 1,1 % de la rémunération au titre de la contribution diffuseurs soir **16,50 €.**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur la ligne : CEREM/024/611.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le $\sqrt{6/2}/2022$.

Eric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine - Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 – Fax : 01 45 97 10 2

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com